



SEANCE
11 Juillet 2022

OBJET :
Centre Pénitentiaire :
Désaffectation et
déclassement du
Domaine Public d'une
partie du
Chemin du Plan
BB 569

RAPPORTEUR :
A Chanty

N°
2022-07-08

PJ :
1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 21

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET – Régis PHALY – Marion PAPADOPOULOS – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – André BOUCHENY – Sylvia MOUCADEL – Sabah BOULMAIZ – Audrey TRALONGO – Aurélie NOUGIER – Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ - Jean-Philippe TESTUD – Denis DUCHENE – Christine D'INGRANDO

Étaient Excusés : 7

Corinne CRISTOFARO représentée par Josette PULITI
Rose-Marie GEOFFRAI représentée par William BOUQUET
Christian GUICHARD représenté par Alain NOUVEAU
Patrick MOUTTE représenté par Denis DUCHENE
Odile BOUCHARD-TRUMEPHUS représenté par Jean-Luc BARCELLI
Jennifer MACIA représentée par Jean-Philippe TESTUD
Sabah BOULMAIZ représentée par Jean-Paul DELCASSO

Absent : 1
Line PIGHINI

Secrétaire de Séance : Josette PULITI



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière, notamment son article L141-3,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L2141-1,

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} février 2022 déclarant d'utilité publique (DUP) et urgents les travaux nécessaires à la réalisation d'un nouvel établissement pénitentiaire,

Vu l'arrêté de cessibilité, du Préfet de Vaucluse du 25 mai 2022 déclarant cessibles les biens immobiliers nécessaires au projet de

construction d'un établissement pénitentiaire,

Vu l'avis de la commission d'urbanisme réunie le 4 juillet 2022

Considérant qu'une emprise partielle du chemin du Plan, cadastrée section BB n°569 pour une superficie de 2 523 m² est impactée par l'arrêté de cessibilité du centre pénitentiaire du 25 mai 2022,

Considérant que l'enquête publique préalable à la DUP qui s'est déroulée du 14 avril au 17 mai 2021, tient lieu de l'enquête pour déclassement, conformément à l'article L141-3 du code de la voirie routière,

Considérant que depuis l'arrêté de cessibilité du 25 mai 2022, la surface du chemin du Plan, impactée par l'emprise du centre pénitentiaire est désaffectée du domaine public,

Considérant que de ce fait la désaffectation et le déclassement de ce bien s'imposent.

Après avoir oui l'exposé,
Et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 24 voix POUR

4 CONTRE : Denis Duchêne, Jennifer Macia, Patrick Moutte, Jean-Philippe Testud

- **CONSTATE** qu'une partie du chemin du Plan, et cadastré section BB n°569 pour une superficie de 2 523 m², n'est plus affectée au domaine public depuis l'arrêté préfectoral de cessibilité intervenu le 25 mai 2022,

- **APPROUVE** le déclassement du domaine public d'une partie du chemin du Plan,

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Fait et délibéré
Les jours mois et an ci-dessus
ont signé
Pour copie conforme

La secrétaire de séance

Josette PULITI

Le Maire,

Guy MOUREAU



Acte certifié exécutoire le : 13/07/2022
Après dépôt en Préfecture le : 13/07/2022
Après publication ou notification le : 13/07/2022
P/O

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20220713-13-07-22DELIB08-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022